

A.S.A HYDRAULIQUE DE SAUGON
Mairie
33920 SAUGON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 17 février 2026 à 14 h

Nombre de propriétaires	
En exercice	26
Présents	8
Représentés	1
Absents	17

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 3 février 2026 s'est réunie à SAUGON sous la présidence de Mr ARINO Cédric

Mr SEYVET Daniel est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 15h00

DELIBERATION N° 2026_AP_1

Objet : Election du Syndicat

Monsieur, le président, rappel que chaque année les mandats des membres du Syndicat sont renouvelables.

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 9 - Voix contre : 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :
 - o Mr ARINO Cédric
 - o Mr AUDUBERTEAU Francois
 - o Mr CHICHE Xavier
 - o Mr DURET Fabien
 - o Mr DURET Alain
 - o Mr MARIOCHAUD Christian
 - o Mr MEGE Alain
 - o Mr SEYVET Daniel

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
SEYVET Daniel



Le Président,
ARINO Cédric



A.S.A HYDRAULIQUE DE SAUGON
Mairie
33920 SAUGON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 17 février 2026 à 14 h

Nombre de propriétaires	
En exercice	26
Présents	8
Représentés	1
Absents	17

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 3 février 2026 s'est réunie à SAUGON sous la présidence de Mr ARINO Cédric

Mr SEYVET Daniel est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 15h00

DELIBERATION N° 2026_AP_2

Objet : Rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA 24.

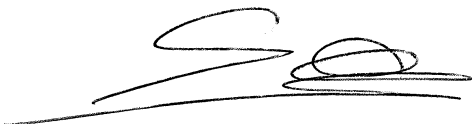
Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée de propriétaire, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 9 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
SEYVET Daniel



Le Président,
ARINO Cédric



A.S.A HYDRAULIQUE DE SAUGON
Mairie
33920 SAUGON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIETAIRES**

Séance du 17 février 2026 à 14 h

Nombre de propriétaires	
En exercice	26
Présents	8
Représentés	1
Absents	17

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 3 février 2026 s'est réunie à SAUGON sous la présidence de Mr ARINO Cédric

Mr SEYVET Daniel est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 15h00

DELIBERATION N° 2026_AP_3

Objet : Indemnité membres du syndicat

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat. Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 500 € (Mr Arino Cédric)
- Vice-Président : 500 € (Mr Seyvet Daniel)

Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 8 - voix contre : 0), décide :

- DE VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
SEYVET Daniel

Le Président
ARINO Cédric



A.S.A HYDRAULIQUE DE SAUGON
Mairie
33920 SAUGON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 17 février 2026 à 14 h

Nombre de propriétaires	
En exercice	26
Présents	8
Représentés	1
Absents	17

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 3 février 2026 s'est réunie à SAUGON sous la présidence de Mr ARINO Cédric

Mr SEYVET Daniel est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 15h00

DELIBERATION N° 2026_AP_4

Objet : Information tarification

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- Abonnement : Appel en avril
Abonnement usage agricole : 250,00 € / souscription
Abonnement protection incendie : 250,00 € / borne incendie
- Consommations : Appel en novembre
Adhérents irrigants 0,12 € / m3
Vente d'eau sur convention annuelle : 0,24 € / m3

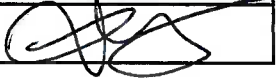

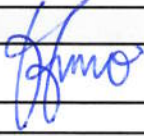




Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,



Le Secrétaire de séance,
SEYVET Daniel

Le Président,
ARINO Cédric



~~ASA HYDRAULIQUE DE SAUGON~~
MAIRIE 33920 SAUGONAssemblée des propriétaires
du : ...17 Février 2026**Liste d'émargement**

Usager <i>- Propriétaire</i>	Souscriptions		Signature
	<i>S1</i>	<i>S2</i>	
DURET FABIEN			
- DURET FABIEN	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
EARL AUDUBERTEAU			
- AUDUBERTEAU FRANCOIS	4,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	4,00	0,00	
EARL DURET			
- DURET ALAIN	4,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	4,00	0,00	
EARL DE LA VERGNEE			
- ARINO CEDRIC	4,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	4,00	0,00	
EARL DU GRAND VERGER			
- SEYVET DANIEL	25,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	25,00	0,00	
FAUGERE NATHALIE			
- FAUGERE ANNE MARIE	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
GERARD JACQUES			
- GERARD JACQUES	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
GRASSEAU ARMEL			
- GRASSEAU ARMEL	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
GRASSEAU MATHIEU			
- GRASSEAU MATHIEU	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
LAFOSSE Alexandre			
- LAFOSSE Alexandre	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
MAIRIE DE GENERAC			
- MAIRIE DE GENERAC	0,00	3,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,00	3,00	
MAIRIE DE SAUGON			
- MAIRIE DE SAUGON	0,00	7,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,00	7,00	
Mairie Saint Christoly de blaye			
MEMO : Unité S1 = HA Unité S2 = BI			

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
- Mairie Saint Christoly de blaye	0,00	1,00	
Total de l'usager =	0,00	1,00	
MARIOCHAUD CHRISTIAN			
- MARIOCHAUD CHRISTIAN	1,00	0,00	
Total de l'usager =	1,00	0,00	
MAURAND FREDERIC			
- MAURAND FREDERIC	1,00	0,00	
Total de l'usager =	1,00	0,00	
PINASSEAU PIERRE			
- PINASSEAU PIERRE	2,00	0,00	
Total de l'usager =	2,00	0,00	
SAS LC2A			
- LALANDE ANGELIQUE	7,00	0,00	
Total de l'usager =	7,00	0,00	
SCEA DU VIEUX PUIT			
- LAROCHE ALEXIS	1,00	0,00	
- SCEA BOUILLAC JEAN PIERRE	10,00	0,00	
Total de l'usager =	11,00	0,00	
SCEA MEGE FRERES			
- MEGE ALAIN ET BRUNO	1,00	0,00	
Total de l'usager =	1,00	0,00	
SCEA CHICHE			
- CHICHE XAVIER	1,00	0,00	
Total de l'usager =	1,00	0,00	
SCEA Prim BLAYAIS			
- BOUILLAC JEAN PIERRE	3,00	0,00	
- HERAUD EDOUARD	2,00	0,00	
- SCI JDP DEVELOPPEMENT	2,00	0,00	
Total de l'usager =	7,00	0,00	
SCEA LA TERRE NOIRE			
- BARNY Alexandre	1,00	0,00	
Total de l'usager =	1,00	0,00	
TOURTEAU VIVIANE			
- TOURTEAU VIVIANE	1,00	0,00	
Total de l'usager =	1,00	0,00	
VEZARD MICHEL			
- VEZARD MICHEL	1,00	0,00	
Total de l'usager =	1,00	0,00	
VIEN ROMUALD			
- VIEN ROMUALD	2,00	0,00	
Total de l'usager =	2,00	0,00	
Total sur la Structure =		79,00	11,00

MEMO : Unité S1 = HA Unité S2 = BI

